

ACTIONpub
présente

Salon
NATURE
Maison & Déco
7-8 septembre 2024

PARC FAYARD Dumbéa
▶ ENTRÉE et PARKING GRATUITS

DOSSIER EXPOSANTS

SALON NATURE MAISON & DÉCO

9^e ÉDITION

7 ET 8 SEPTEMBRE 2024 DE 8H À 17H

Le Salon Nature s'est inscrit dans le calendrier des événements Calédoniens sur la commune de Dumbéa depuis 2016.

Ce partenariat d'exception et de confiance qui existe entre la Mairie de Dumbéa et Action Pub Events permet de vous proposer des éditions évolutives, chaleureuses et conviviales. Cette 9^{ème} édition ouvre les portes à un large panel d'exposants, le jardinage, les plantes seront toujours à l'honneur mais l'on pourra aussi découvrir tout un environnement de service autour de la maison et de la décoration.

Ce sera THE PLACE TO BE, afin que les visiteurs trouvent de nouvelles idées pour aménager la maison, le jardin, s'imprégner des tendances, découvrir les aménagements proposés, sans oublier les astuces et produits bien et mieux être.

Nos fidèles visiteurs seront surtout enchantés de vous retrouver avec vos conseils de professionnels passionnés dans ce parc Fayard qui s'habille une fois dans l'année de sa plus belle tenue tendance nature.

Les chiffres 2023, c'étaient 16 000 visiteurs et 110 exposants.

2 JOURS DE SALON DANS UN LIEU EXCEPTIONNEL AU PARC FAYARD

- **LE PARC FAYARD, CE SONT 4,5 HECTARES D'ESPACES VERTS AMÉNAGÉS**

2 accès publics gratuits - Parc et parking sécurisés - Restauration sur place
Électricité et eau - Commodités - Animations enfants

LE SALON RELAYÉ PAR LES MÉDIAS

- **COMMUNICATION**

Dossier de presse, pour une couverture médiatique optimisée.

Page Facebook Salon Nature avec mise en avant de chaque exposant.

Relais radio

Publicités en amont (4x3, presse, digital...)

UN SALON RICHE EN DIVERSITÉ

- **ARTISANS, ENTREPRISES, COMMERÇANTS, ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS...**

Des promotions commerciales dans le thème seront les bienvenues.

- **SONORISATION ET ANIMATIONS PROFESSIONNELLES**

Les stands seront mis en avant, avec descriptions et interviews éventuelles.

Les promotions, jeux ou opérations spéciales, seront annoncés et animés avec joie !

NOUVEAUTÉ 2024

- **ATELIER ARTISTIQUE / MUSICAL**

Gratuit pour les enfants,

- **JEUX**

Bingo / Qui suis je / Roue de la fortune ... de nombreux jeux seront proposés à nos visiteurs avec pour lot des cadeaux offerts par nos partenaires / exposants : si vous souhaitez vous mettre en avant participer à ce jeu !

À DÉCOUVRIR ABSOLUMENT

7 ET 8 SEPTEMBRE 2024 DE 8H À 17H

Ce grand salon autour de la nature, du jardin de la maison & de la déco, à Dumbéa, sera l'occasion de venir exposer vos idées, vos produits, votre savoir-faire, le tout en rapport avec le thème.
Animations gratuites pour les enfants.

VOUS VOULEZ ÊTRE EXPOSANT ET ACTEUR :

• RESTAURATEURS / MÉTIERS DE BOUCHE

Produits et artisanat du terroir
Produits issus de l'agriculture bio ou raisonnée
Recettes et restauration «authentiques»

...

• ARTISANS / COMMERÇANTS / ENTREPRENEURS :

Aménagement extérieur & intérieur
Artisanat d'art local
Artiste
Constructeur
Décoration tendance
Designer
Éco-habitat
Écotourisme, Écolodge
Énergies renouvelables
Énergies solaires
Horticulture
Jardinage
Mobilier extérieur & intérieur
Pépinériste
Plantes / Fleurs
Produits alternatifs
Produits malin
Santé / Bien et mieux être

...

• ADMINISTRATIONS / INSTITUTIONS

Message éco-citoyen à faire passer
Promotion d'un style de consommation éco-responsable
Messages de prévention et d'éducation
Distribution

...

CONDITIONS DE PARTICIPATION

*Installation de votre stand le jeudi 5 et vendredi 6 septembre de 8h à 17h.
Le samedi et le dimanche, l'accès à votre stand en voiture est autorisé de 6h à 7h30.*

Événement ouvert au public de 8h à 17H : aucun accès véhicule autorisé

Le site est gardé du jeudi 5 septembre 16h au lundi 9 septembre 8h

- Chaque exposant doit venir avec son propre matériel (tivoli, table, chaise...)
- Décorer votre stand de manière attractive
- Votre responsabilité civile doit être à jour et à disposition le jour de l'événement
- Si vous utilisez de l'électricité, vous devez être muni d'un extincteur valide aux normes CE, adapté à votre activité
- Chaque stand alimentaire doit avoir déposé sa déclaration au SIVAP (annexe 3), avoir un extincteur valide aux normes CE adapté à l'activité, ainsi qu'un flexible de gaz en cours de validité, et avoir pris connaissance des règles d'hygiène (annexe 1)
- Les stands culinaires sont autorisés à vendre des boissons* (eau et softs uniquement)
- L'exposant doit disposer de sa propre poubelle et prendre soin de la vider le samedi soir dans le container prévu à cet effet.
- Les exposants ne peuvent quitter leur emplacement avant la fermeture au public.

ATTENTION : Le stationnement le long de la RT1 est soumis à un arrêté municipal et verbalisé à 15 000F par la police municipale.

LES EXPOSANTS DOIVENT IMPÉRATIVEMENT SE GARER SUR LE PARKING QUI LEUR EST DÉDIÉ.

1 EMPLACEMENT = 1 ACTIVITÉ

Il est interdit de partager son stand avec une autre personne et d'exercer une activité non renseignée sur le contrat d'engagement.

Votre inscription sera prise en compte UNIQUEMENT à réception du dossier complet accompagné du règlement de votre emplacement.

PIÈCES À FOURNIR À L'INSCRIPTION :

Tous Exposants :

- Fiche d'inscription dûment remplie, "lu et approuvé" et signée
- Responsabilité civile
- Inscription au RIDET ou KBIS de moins de 3 mois
- Annexe 1 : Fiche technique : EXPOSANTS
- Règlement

Restauration :

- Fiche d'inscription dûment remplie, "lu et approuvé" et signée
- Responsabilité civile
- Inscription au RIDET ou KBIS de moins de 3 mois
- Annexe 2 : Hygiène et sécurité denrée alimentaire, "lu et approuvé" et signée
- Annexe 3: Attestation déclaration SIVAP dûment remplie, "lu et approuvé" et signée
- Annexe 4 : Déclaration SIVAP à retourner au SIVAP
- Annexe 5 : Fiche technique : EXPOSANTS CULINAIRES
- Règlement

* LA VENTE ET/OU LA CONSOMMATION D'ALCOOL EST **STRICTEMENT INTERDITE** SUR LE SITE.

STAND N°

RÈGLEMENT :

SALON NATURE MAISON & DÉCO 7 et 8 septembre 2024

FICHE D'INSCRIPTION

Raison sociale : N° de SIRET / RIDET :

Activité/Produits vendus :

Nom et prénom du responsable (*représentant légal*) :

Adresse :

Téléphone : Tél. portable : E-mail :

Véhicule frigorifique (1 seul par stand) : oui nonNombre de véhicules entrant sur le site pour l'installation : 1 2

Superficie	PRIX avec TGC 6%		Si besoin d'électricité, merci de mentionner la puissance en Watt
	SANS électricité	AVEC électricité	
Emplacement NON COUVERT			
9 m ² (3x3m)	<input type="checkbox"/>	20 000 F	<input type="checkbox"/> 25 000 F
18 m ² (6x3m)	<input type="checkbox"/>	38 000 F	<input type="checkbox"/> 43 000 F
27 m ² (9x3m)	<input type="checkbox"/>	50 000 F	<input type="checkbox"/> 55 000 F
36 m ² (6x6m)	<input type="checkbox"/>	65 000 F	<input type="checkbox"/> 70 000 F
50 m ² (10x5m) [+ 1200 F le m ² suppl.]	<input type="checkbox"/>	75 000 F	<input type="checkbox"/> 80 000 F
100 m ² (10x10m) [+ 1200 F le m ² suppl.]	<input type="checkbox"/>	135 000 F	Inclus
Stand COUVERT			
18 m ² [+ 1200 F le m ² suppl.]	<input type="checkbox"/>	50 000 F	Inclus + Eau
36 m ² [+ 1200 F le m ² suppl.]	<input type="checkbox"/>	90 000 F	Inclus + Eau
Stand RESTAURATION COUVERT Maxi : 5000W si plus, facturation suppl.			
18 m ² [+ 1800 F le m ² suppl.]	<input type="checkbox"/>	70 000 F	Inclus + Eau
Electricité sup. à 5000 Watt	<input type="checkbox"/>	5 000 F	Max 10.000 W
Emplacement FOOD TRUCK Maxi : 5000W si plus, facturation suppl.			
Salée maxi 18 m ² [+ 1800 F le m ² suppl.]	<input type="checkbox"/>	55 000 F	Inclus
Sucrée maxi 18 m ² [+ 1800 F le m ² suppl.]	<input type="checkbox"/>	45 000 F	Inclus
Tuk tuk Café [+ 1800 F le m ² suppl.]	<input type="checkbox"/>	35 000 F	Inclus
Electricité sup. à 5000 Watt	<input type="checkbox"/>	5 000 F	Max 10.000 W

Jeux : Tout au long du weekend, notre animateur invitera les visiteurs à jouer à divers jeux (roue de la chance, qui suis-je, course de sac ...) les gagnants pourront repartir avec un cadeau offert par les exposants et partenaires.



Je souhaite être mis en avant et offrir un cadeau pour les jeux :

Nombre de cadeau :

Valeur du cadeau :

Détail du cadeau :

Type de phrase de l'animateur : Nous remercions nom de l'exposant d'avoir offert, vous avez gagné offert par Nom de l'exposant ...»

Règlement à adresser par chèque à l'ordre de ACTION PUB NC - BP 18204 - 98857 Nouméa Cedex ou par virement bancaire : BNC 14889 00081 08768808282 28

Je soussigné(e), (*Nom et prénom*)

ÊTRE DANS LA «MOUVANCE» ÉCOLO, RESPECTER LES LIEUX, AMÉNAGER LE STAND DE MANIÈRE ATTRACTIVE.

> J'ai lu et accepte les conditions de participation au salon.

Date, cachet et signature précédés de la mention « lu et approuvé »

Annexe 1

FICHE TECHNIQUE : EXPOSANTS

1. Installation

Le site sera ouvert le **jeudi 5 et vendredi 6 de 8h à 17h** pour l'installation.

Le samedi et le dimanche, l'accès à votre stand en voiture est autorisé de **6h à 7h30 et après 17h** (après évacuation du public)

Tous les véhicules doivent quitter le site avant 7h30 (30 min avant l'ouverture au public).

**Votre stand doit être prêt le samedi 7 septembre à 7h30 votre présence est obligatoire.
AUCUN ACCES DE CIRCULATION SERA AUTORISE SUR LE SITE DE 7H30 À 17H00**

2. Sécurité sur le stand :

Action Pub l'organisateur ne fournit **pas** de matériel. Vous devez venir avec votre équipement (tivolis, tables, chaises, rallonges ,etc.).

- **Votre Tivoli** : il doit être en bon état et lesté convenablement avec des poids réglementaires (les bidons remplis d'eau ou de sable, les batteries ne sont pas acceptées).
- **Votre stand** : Les installations présentant des angles saillants, coupants ou tranchants doivent être calfeutrées ou capitonnées. Les piquets délimitant certains espaces doivent également être sécurisés par des bouchons empêchant de s'y blesser.
- **L'électricité** est à disposition sur votre stand si vous en avez fait la demande dans votre fiche d'inscription. Votre stand peut être éclairé par vos soins (rappel : l'événement fermera à 17H heure de fermeture au public). Si vous utilisez de l'électricité :
 - Vous devez vous munir d'un extincteur aux normes CE.
 - **Les prises et câbles électriques devront être hors sol** et hors passage de personnes
 - Les enrouleurs électriques doivent impérativement être déroulés entièrement, même si l'appareil alimenté est à proximité directe.

Le matériel électrique utilisé sur votre stand doit être aux normes et non défectueux. Vos rallonges doivent être en bon état. **Tout matériel défectueux sera interdit.**

3. Autres informations :

- Un parking exposant, est à disposition, il est impératif de respecter vos espaces et de ne pas stationner à la place du public et ou PMR.
Le stationnement le long de la RT1 est soumis à un arrêté municipal et verbalisé à 15.000 F par la police municipale.
- Le site est gardé du jeudi 5 septembre 16h au lundi 9 septembre 8h
- La vente et/ou la consommation d'alcool est strictement interdite sur le site
- Il est interdit de dormir sur site.

Je soussigné(e) _____ Certifie avoir pris connaissance des clauses ci-dessus.

Le _____ à _____

Signature :

(Précédée de la mention lu et approuvé)

Annexe 2

Pour les produits que vous voulez fabriquer, les températures de conservation doivent être rigoureusement respectées et sont :

- Pour les matières premières (C55 brochettes, frites, jambon, mayonnaise, beurre...) la température sera de +4°C au maximum.
 - o Attention les frites crues non utilisées ne doivent pas être recongelées par la suite.
- Pour les produits fins chauds, la température sera de +63°C au maximum jusqu'à la vente au client.

Le respect de ces températures du début de la préparation jusqu'à la consommation est obligatoire, cela impose :

- Pour le transport : un véhicule frigorifique agréé ou des glacières contenant des plaques spécifiques ou de la glace (thermomètre obligatoire à l'intérieur).
- Pour le stockage sur le site de la manifestation : un réfrigérateur ou vitrine chauffante selon les besoins (thermomètre obligatoire à l'intérieur).

Le certificat de « non-contagiosité » :

Il est émis par une structure ou parapublique, doit dater de moins d'un an et être présenté par toutes les personnes amenées à manipuler les denrées alimentaires.

Pour le cas des personnes venant très occasionnellement ou une seule fois sur la manifestation, un certificat délivré par un médecin privé dans les 15 jours précédant la manifestation sera accepté.

- La congélation : elle ne peut être réalisée que par un établissement muni d'un agrément d'hygiène et disposant du matériel approprié.
- La décongélation : elle doit être réalisée dans une enceinte réfrigérée (glacière ou réfrigérateur) à la température de +4°C.
 - o La décongélation à l'air libre ou dans de l'eau est absolument interdite.
- L'emballage des denrées doit se faire au moyen de film plastique ou de papier aluminium.

Lu et approuvé

Signature.

ATTESTATION DECLARATION SIVAP

Je soussigné(e) _____
exposant au SALON NATURE MAISON & DÉCO du 7 et 8 septembre 2024 avoir
déposé le formulaire de déclaration de vente de denrées alimentaires au-
près du SIVAP (Service d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosani-
taire).

D'avoir déclaré la liste des produits mise en vente, le lieu où sont fabriqués
les produits, la quantité proposée à la vente, le nombre de personne sur
le stand ainsi que le matériel de stockage et de présentation des produits
dans le respect des températures de conservation en liaison chaude ou
froide.

Cette attestation n'est valable que pour cette manifestation.

Fait à, _____

Le, _____

NOM _____,

PRENOM _____

NOM DE L'ENSEIGNE OU ASSOCIATION _____

Mention : Lu et Approuvé

Signature



**FORMULAIRE DE DECLARATION
DE VENTE DE DENREES ALIMENTAIRES
DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION PUBLIQUE**

Renseignements généraux.

RIDET :

Raison sociale ou identité de l'exposant :

Adresse postale complète (et BP si existante):

.....

Téléphone : Fax : Mobilis :

Nom du responsable :

Nom de la manifestation :

Date et lieu de sa tenue :

Renseignements spécifiques.

Liste des produits ou catégories de produits mis en vente :

.....

Lieu où sont fabriqués les produits (adresse) :

.....

Quantité proposée à la vente (en kg ou nombre de portions unitaires) :

.....

Nombre de personnes présentes sur le stand :

Matériel de stockage et de présentation des produits pour le respect des températures de conservation en liaison chaude ou froide :

.....

NB : Cette déclaration n'est valable que pour cette manifestation

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent pour garantir la salubrité des produits que je proposerai à la vente et m'engage à respecter ces obligations.

FAIT A LE

NOM, QUALITE ET SIGNATURE

*Cette déclaration doit être adressée **au moins 8 jours avant** la tenue de la manifestation à :
M. le Chef du SIVAP, soit par courrier postal, soit par courriel (coordonnées ci-dessous)*

FICHE TECHNIQUE : EXPOSANTS CULINAIRE

1. Installation

Le site sera ouvert le **jeudi 5 et vendredi 6 de 8h à 17h** pour l'installation.

Le samedi et le dimanche, l'accès à votre stand en voiture est autorisé de **6h à 7h30 et après 17h** (après évacuation du public)

Tous les véhicules doivent quitter le site avant 7h30 (30 min avant l'ouverture au public).

Votre stand doit être prêt : Le 7 septembre à 6H30 votre présence est obligatoire

Heure de la commission municipale d'hygiène et de sécurité. : En cas d'absence la commission se réserve le droit de ne pas vous autoriser à ouvrir votre espace de vente.

AUCUN ACCES DE CIRCULATION SERA AUTORISE SUR LE SITE DE 7H30 À 17H00

2. Sécurité sur le stand :

Action Pub l'organisateur ne fournit **pas** de matériel. Vous devez venir avec votre équipement (tivolis, tables, chaises, rallonges, **extincteurs** etc.).

- **Votre Tivoli :** il doit être en bon état et lesté convenablement avec des poids réglementaires (les bidons remplis d'eau ou de sable, les batteries ne sont pas acceptées).
- **Votre stand :** Les installations présentant des angles saillants, coupants ou tranchants doivent être calfeutrées ou capitonnées. Les piquets délimitant certains espaces doivent également être sécurisés par des bouchons empêchant de s'y blesser.
- **L'électricité** est à disposition sur votre stand si vous en avez fait la demande dans votre fiche d'inscription. Votre stand peut être éclairé par vos soins (rappel : l'événement fermera à 17H heure de fermeture au public). Si vous utilisez de l'électricité :
 - Vous devez vous munir d'un extincteur aux normes CE, aux normes et révisé.
 - **Les prises et câbles électriques devront être hors sol** et hors passage de personnes
 - Les enrouleurs électriques doivent impérativement être déroulés entièrement, même si l'appareil alimenté est à proximité directe.
 - Les appareils de cuisson et/ou les barbecues du stand couvert doivent être protégés de l'accès au public par un barriérage d'au moins 1m autour : **pas de tivolis au-dessus.**
 - Le public ne doit pas pouvoir s'approcher de la zone de chauffe (friteuses, plaques, bbq)

Le matériel électrique utilisé sur votre stand doit être aux normes et non défectueux. Vos rallonges doivent être en bon état. **Tout matériel défectueux sera interdit.**

3. Hygiène :

Les conditions d'hygiène de votre stand doivent être irréprochables. Un contrôle sera effectué par la commission municipale d'hygiène et de sécurité avant l'ouverture de l'événement.

Vous devez être autonome pour le traitement des déchets issus de vos préparations.

4. Documents à fournir :

Au passage de la commissions, vous devez fournir :

- Une copie de la déclaration SIVAP pour la vente de denrées sur l'évènement
- Une copie de la responsabilité civile (celle-ci doit être affiché sur votre stand)
- Vos tarifs de vente (ceux-ci doivent être affiché et vu sur votre stand)

Annexe 5

5. Détails appareils électriques :

Veillez préciser ci-dessous tous les appareils électriques (réfrigération, préparation, cuisson) que vous utiliserez avec les capacités correspondantes

NB : Vous disposerez d'une capacité maximal de 5000W – **au delà des 5000 W nous facturons 5000F lors de l'inscription.**

	Nom de l'appareil	Puissance électrique
Appareil 1		
Appareil 2		
Appareil 3		
Appareil 4		
Appareil 5		
TOTAL WATT :		

Attention : Tous les appareils apportés lors de l'évènement et qui n'apparaissent pas dans la liste ne seront pas acceptés.

6. Autres informations :

- Un parking exposant, est à disposition, il est impératif de respecter vos espaces et de ne pas stationner à la place du public et ou PMR.
- Le stationnement le long de la RT1 est soumis à un arrêté municipal et verbalisé à 15.000 F par la police municipale.
- Le site est gardé du jeudi 5 septembre 16h au lundi 9 septembre 8h
- La vente et/ou la consommation d'alcool est strictement interdite sur le site
- Il est interdit de dormir sur site.

Pour toutes autres demandes liées à l'organisation de cet évènement veuillez contacter :

ACTION PUB NC Laura NOURTIER, responsable et pilote de l'évènement

Téléphone : 544 544

Mail : actionpubevents@gmail.com

Je soussigné(e) _____ Certifie avoir pris connaissance des clauses ci-dessus.

Le _____ à _____

Signature :

(Précédé de la mention lu et approuvé)